

CAUE, Canal Historique
Samir Abdulac

28.9.17

En route, sur les mille et un chemins des CAUE

J'ai été tenté d'intituler ce récit « Glissements progressifs vers l'esprit CAUE ». Vous allez bientôt comprendre pourquoi cette progressivité et ces glissements. Pourtant, comment définir l'esprit CAUE ? Et en avais-je jamais été le gardien ? J'ai alors pensé me réfugier dans une référence aux « pratiques » CAUE. C'était bien trop ambitieux, puisqu'il aurait fallu envisager une impossible et ennuyeuse encyclopédie. Je me suis enfin fixé sur les « mille et un chemins des CAUE » pour signifier combien ceux-ci étaient divers et nombreux. J'ai enfin décidé de commencer par « En route » pour ne pas laisser croire qu'il puissent tous être explorés par une seule personne et puis d'ailleurs, ai-je jamais cessé d'être « en route » ?

Ce témoignage commence il y a un bon demi-siècle. En ce temps là, l'atelier Marcel Lods de l'ENSBA est un « atelier extérieur » pur et dur. Pas question de se compromettre avec l'académisme et de préparer l'admission en étudiant les ordres classiques. Les « nouveaux » devaient certes se familiariser avec les matériaux de construction traditionnels, mais à partir d'exemples d'architecture vernaculaire. Il en est ainsi de nos relevés et de nos esquisses portant sur des murs, des fours ou des lavoirs, sous la direction de Raymond Ribes. Je fais la connaissance d'Alain Borie et de Pierre Pinon qui évolueront plus tard vers l'écriture et l'enseignement, mais aussi de mes « anciens », Jean-Michel Avramidès et Denis Soulié qui s'investiront également dans les CAUE.

Jeune diplômé, j'ai ensuite la chance de rencontrer André Ravereau au début des années 1970. Celui-ci, en tant qu'architecte en chef des Monuments Historiques, met alors sur pied en Algérie deux « ateliers », celui du M'zab et celui de la Casbah d'Alger. Leur histoire est encore trop méconnue, mais représente néanmoins une lointaine lignée qui annonçait les CAUE. Plus tard, Michel Ecochard, plus connu comme architecte moderniste et urbaniste, me confie la mission d'étudier l'habitat rural et l'agriculture d'une plaine côtière du Sultanat d'Oman. Ce que je fis en relevant et notant la construction, les dénominations, les usages, l'adaptation climatique, la typologie, l'évolution contemporaine et même les potentialités d'assemblage dans une texture urbaine.

Je suis arrivé en Eure-et-Loir, un peu par hasard, à partir d'une activité de recherche. Je venais en effet d'effectuer pour la MIQCP une enquête sur des équipements

collectifs polyvalents dans la Sarthe et le Maine-et-Loire. Alain Borie me signale fin 1979 un recrutement de directeur de CAUE en Eure-et-Loir. Je me souviens opportunément de feu ma grand-mère maternelle native d'un petit village beauceron et d'une lointaine cousine à Cloyes-sur-Le Loir. Je candidate, je suis auditionné et je suis pris.

Les débuts de mon parachutage furent difficiles, très difficiles même. Le directeur de la DDE, un dénommé Arbefeuille, me reçut courtoisement en m'expliquant que les CAUE n'étaient au fond qu'une nouvelle lubie de son administration et que celle-ci changerait certainement d'avis avant que quiconque ne s'y intéresse. Mon président, Edmond Desouches, un ancien député radical-socialiste et grand bâtisseur de logements collectifs, avait surtout compris que l'avis CAUE sur les permis de construire deviendrait obligatoire et qu'il convenait pour le Département de s'y préparer. Il ressentit donc une énorme déception, une sorte de trahison, quand le recours obligatoire fut supprimé. Nous étions cependant ses salariés et il nous protégeait à ce titre. J'eus néanmoins confidentiellement connaissance d'échanges souterrains de lettres sous couvert de la préfecture avec le chef UOC de la DDE dans lesquelles il lui demandait quelles devaient être nos activités. La réponse était, invariablement : tout sauf le conseil aux communes.

Je fus donc bien agréablement surpris quand ce même chef UOC demanda mielleusement un beau jour l'intervention du CAUE. Il s'agissait d'établir un cahier des charges architectural détaillé en vue de régulariser un lotissement sauvage de pêcheurs en bord de rivière, un type de mission généralement impossible. Un matin, quelque temps après, mon président passe inopinément me voir pour me dire que nous rencontrons le préfet séance tenante. Une fois arrivés, il lui explique que le CAUE n'a pas mission à conseiller les communes, comme le prouve l'absence de résultats concernant le lotissement sauvage. Je me réfère quant à moi aux textes fondateurs et à la pratique des autres CAUE. Le chef UOC, présent aussi, se tait et le préfet réussit le tour de force de trouver des paroles aimables pour tout le monde et de nous reconduire tous vers la sortie sans se prononcer sur le fond.

Je compris quant à moi le traquenard, mais depuis les conseils aux communes ne cessèrent de progresser passant, au fur et à mesure, de 3 en 1983 à plus d'une centaine de toutes importances annuellement à partir de la fin des années 1990. J'ai toujours évité tout conflit avec le SDAP, mais mes rapports avec la DDE n'ont malheureusement pas toujours été au beau fixe. Dirai-je qu'une directrice de la DDE a envoyé quelques années plus tard, par sollicitude probablement, un huissier de la préfecture en grande tenue mettre fin à une réunion de travail sur la plantation des bocages du Perche, organisée au CAUE avec la participation de fonctionnaires de la DRAE venus d'Orléans et d'agent de l'administration centrale venus de Paris ?

J'ai travaillé avec cinq présidents différents depuis 1982, toujours fort cordialement. Ils étaient de tous bords et furent, les uns après les autres, conquis par l'enthousiasme de notre équipe, profondément intéressés par nos missions et se sont activés à en assurer la promotion. René Gallas a décroché le vote de la TDCAUE en 1992 et Dominique Leblond, l'avant-dernier, n'avait jamais été avare de son temps et de son soutien, aurait encore probablement été en place aujourd'hui, sans un bien

malencontreux accident électoral. Jacques Dussutour, est resté longtemps et volontairement vice-président, mais il était aussi (et surtout) président de la commission des finances du Conseil général. Il me confiait préférer rester discrètement en retrait, pour être plus efficace dans son appui.

Pendant la première quinzaine d'années, l'opposition au CAUE diminuait régulièrement au sein de l'assemblée départementale, jusqu'à ne plus concerner qu'un irréductible quarteron d'adversaires. Le premier, ancien militaire, s'entêtait à nous trouver « inutiles ». Un second, notaire, répétait inlassablement que nous « mangions le pain des architectes », même en présence de représentants de la profession venus lui affirmer l'inverse. Un troisième, directeur de quelque chose, nous reprochait, scandalisé, de coûter annuellement le prix de deux modestes logements sociaux. Le quatrième, commissaire-priseur, savait apprécier notre raison d'être, mais m'en voulait personnellement d'être, selon lui, « trop intelligent », car j'allais « certainement » entraîner le Département dans des dépenses supérieures à un million de francs (de l'époque). J'essayais bien sûr de le tranquilliser en lui affirmant que nous étions bien loin d'un tel chiffre astronomique, mais c'est pourtant lui qui a eu raison, à titre posthume, pour ce qui est des budgets du CAUE d'Eure-et-Loir en tout cas. C'est l'âge et la maladie qui les ont emportés, un à un. Paix à leurs âmes.

Au départ, l'équipe encore réduite du CAUE montait beaucoup d'expositions, courait les foires, et menait nombre d'interventions en milieu scolaire, sans compter le conseil aux particuliers et quelques croquis aux communes. Cela n'impressionnait pas excessivement le Conseil général et mon président à l'époque, Maurice Legendre, finit par m'expliquer que ses collègues nous reprochaient de ne produire que du « papier ». Je me le suis tenu pour dit et j'essayais désormais de privilégier l'accompagnement des communes.

Des opportunités se présentèrent dès la fin des années 1980 avec la politique des « centres bourgs et cœurs de village » de la Région. Le CAUE se positionna dans le développement de politiques communales intégrées pluriannuelles, en maîtrisant non seulement l'élaboration de cahiers de charges, mais aussi l'information (et la simulation) sur les financements procurés tant par l'Etat, que par la Région et le Département. Nous avons essayé d'assurer une sorte de « guichet unique » préliminaire, sans le revendiquer. En répondant aux premiers besoins des élus (intérêt de l'opération, faisabilité, ordre de coût, subventions disponibles, argumentaire), une fois leur confiance acquise, il était ensuite plus facile de plaider en faveur de la qualité des réalisations à venir. Notre crédibilité s'appuyait désormais sur des inaugurations le samedi ou le dimanche au cours desquelles nous n'étions guère oubliés dans les discours.

Cette approche eut l'heure de plaire et le personnel s'est graduellement étoffé d'architectes, de paysagistes et d'urbanistes. Nous avons ainsi pu constituer une équipe homogène, aux talents complémentaire d'une dizaine de personnes, avec mes assistantes de direction, enfants du pays, Yvonne Lagoutte, puis Marie Annick Blaise.

La politique de pays (d'abord régionale et européenne) et la création du Parc naturel régional du Perche dans les années 1990 permirent, au sein des commissions

préparatoires mises en place, d'argumenter en faveur de moyens pour réaliser des fiches d'analyse et de conseil architectural, des formations d'artisans ou des interventions sur les devantures commerciales. Bientôt, une charte départementale de l'environnement permit au CAUE d'Eure-et-Loir dans les années 2000, de réaliser un guide-atlas des paysages, de publier des carnets thématique périodiques, de mettre au point un SIG du petit patrimoine des communes et de se rapprocher des services du Département. La maîtrise d'œuvre architecturale et l'assistance à la maîtrise d'ouvrage des collectivités étaient bien sûr exclues. Le CAUE se retrouva pourtant parfois lui-même maître d'ouvrage, mais de recherches, de programmes informatiques, de publications ou de formations.

Le principe de mise en rapport de la valorisation du patrimoine « quotidien » avec le développement durable et local assura le succès de ces nouvelles pistes d'action. A l'extérieur, des contacts étaient désormais également établis avec la DATAR, l'ICOMOS et l'UNESCO dès la fin des années 1990. Au niveau de la Fédération, nous avons organisé un colloque sur ce thème à Cahors en 1997, avec la participation de l'union régionale des CAUE, et un groupe de travail permanent fut créé. L'ICOMOS avec le soutien de Jean-Marie Vincent était particulièrement sensible à cette approche. C'est ainsi que s'amorça pour moi un glissement progressif vers d'autres horizons, dès le début des années 2000. En effet, les chemins des CAUE ne sont heureusement pas à sens unique.

Quelques dernières remarques encore : le vent de la décentralisation avait été extrêmement bénéfique aux CAUE. Ceux-ci ont, dans une certaine mesure, profité du vide laissé par le désengagement des administrations territoriales de l'Etat (DDE et DDA). J'avais pu apprécier aussi la démocratie locale assurée par le foisonnement des petites communes rurales. La multiplication des niveaux de collectivités territoriales a cependant causé un désengagement relatif des communes de nos assemblées générales. Les élus ne pouvaient plus suivre toutes les réunions auxquelles ils étaient conviés. Ensuite, le tarissement de nos ressources financières, l'affaiblissement des départements, la montée des syndicats et communautés de communes, puis la fusion de celles-ci conduiront à des réajustements parfois douloureux de nos activités. Des disparitions ou des phagocytages de CAUE sont déjà signalés. De nouveaux chemins resteront pourtant encore à imaginer et explorer...

Samir ABDULAC, ancien directeur du CAUE d'Eure-et-Loir.